



Crédit à la consommation d'un montant total de 3300 euros

Par Visiteur

Bonjour,
J'ai contracté il y a plus de 6 ans 2 prêts à la consommation d'un montant total de 3300?
Aujourd'hui une société de rachat de crédit "credirec" me demande la somme de 7800?
Je suis invalide à 80% mes ressources sont une pension d'invalidité.
Comment puis-je réagir?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

À quand remonte le dernier paiement que vous avez effectué?
Avez-vous reconnu par un moyen quel qu'il soit être débitrice de cette somme?

Cordialement

Par Visiteur

Je n'ai rien payé depuis plus de deux ans et non je n'ai rien reconnu

Par Visiteur

Bonjour Madame,

En matière de crédit à la consommation, le délai de prescription est de deux ans et commence à courir au jour du premier incident de paiement.
Donc si cette date remonte à plus de deux ans, vous bénéficiez de la prescription.

Bien cordialement